

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALTAÏR Part A FR0013114121 FCP de droit français géré par FINANCE SA

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP ALTAÏR (« le FCP ») est un fonds mixte qui a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à 5% annualisé nette des frais de gestion courants sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par une allocation diversifiée et discrétionnaire de l'actif en produits actions et taux, y compris monétaires, principalement sur les marchés européens et internationaux de pays membres de l'OCDE. La société de gestion rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance de l'ordre de 5% annualisé nette des frais de gestion courants indiqué dans l'objectif de gestion, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marchés arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du F.C.P.

Indicateur de référence : le FCP n'a pas d'indicateur de référence. La stratégie d'investissement du FCP consiste à investir de manière discrétionnaire sur les marchés actions, taux et devises via des OPC, des liquidités, des instruments du marché monétaire et obligataire libellés en euros et des instruments dérivés simples. Le processus d'investissement repose sur une allocation d'actifs discrétionnaire déterminée à partir du scénario macroéconomique central développé par la société de gestion.

La sélection des OPC est ensuite réalisée après analyse des stratégies d'investissement mises en place par ces OPC et vérification de leur adéquation à l'objectif de gestion et l'allocation d'actifs du FCP.

Le fonds respecte les expositions sur l'actif net suivantes :

- de 0% à 100%, via des OPC, sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques, de tous secteurs et toutes tailles de capitalisation dont :-

- de 0 à 50% en actions de petites et moyennes capitalisations
- de 0 à 30% en actions de pays émergents
- de 0 à 10%, via des OPC dont des ETF, en stratégie alternative (matières premières, immobilier).

- De 0 à 100% maximum, en produits de taux, sur des instruments monétaires et obligataires libellés en euro, senior ou subordonnés, dont la maturité résiduelle n'excède pas 2 ans et émis par des entités publiques ou privées dont :

- de 0 à 30% via des OPC, en titres spéculatifs (notation inférieure à BBB- par Standard & Poors, Moody's et Fitch) ou une notation jugée équivalente par la société de gestion
- de 0 à 30% via des OPC, en titres de pays émergents

Dans la limite de 10% de l'actif net, le fonds peut aussi recourir à des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

Pour la sélection des produits de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences, mais procède à sa propre analyse de la qualité de crédit des titres envisagés.

L'exposition cumulée (actions et produits de taux) aux pays émergents sera limitée à 30% de l'actif net.

Le fonds peut être exposé au risque de change jusqu'à 100% de son actif dont 30 % maximum en devises hors OCDE

La somme des engagements via des instruments dérivés ne dépasse pas 100% de l'actif.

Le Fonds peut investir :

- En obligations et titres de créance
- au-delà de 20% et jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de toute classifications français ou européens, y compris ETF et, dans la limite de 30% de son actif net, en parts et actions de FIA de droit français ou d'OPC étrangers autorisés à la commercialisation en France, y compris ETF qui satisfont aux quatre conditions prévues à l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Ces OPC pourront être gérés par la société de gestion. »

Le Fonds peut détenir de manière accessoire des liquidités, jusqu'à 10% de l'actif net. Cette limite pourra être portée jusqu'à 20% de l'actif net, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient.

En vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille aux risques de marchés actions, taux ou change le gérant pourra intervenir sur des marchés financiers à terme fermes et conditionnels négociés sur des marchés réglementés, organisés et ou de gré à gré dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du fonds ; il n'investit pas en titres intégrant des dérivés

Affectation des sommes distribuables : capitalisation totale

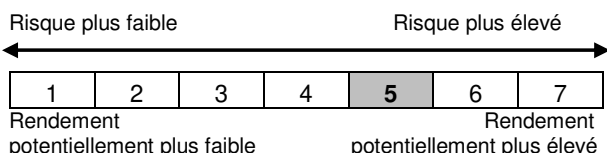
Devise : devise de référence du FCP : **Euro**

Durée de placement recommandée : cinq ans minimum ; le FCP ne pourrait donc pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.

La valeur liquidative (VL) est calculée chaque jour sur les cours de clôture, conformément au règlement du FCP.

Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés jusqu'à 8 heures 30 le jour (J) de calcul de la VL, (J)

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement de niveau 5 reflète essentiellement l'exposition du FCP aux marchés de taux et actions. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : les OPC sur lesquels le FCP est investi peuvent présenter un risque de crédit lié au défaut ou à la dégradation de la notation d'un émetteur en portefeuille et faire baisser la valeur liquidative du FCP.
- Impact des techniques lié aux produits dérivés : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut entraîner une amplification des mouvements de titres en portefeuille à la hausse comme à la baisse.
- Risque de contrepartie : le risque de contrepartie mesure les pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Ainsi, en cas de défaut de paiement d'une contrepartie la valeur liquidative du FCP pourrait baisser.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.75% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3,91% (*)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

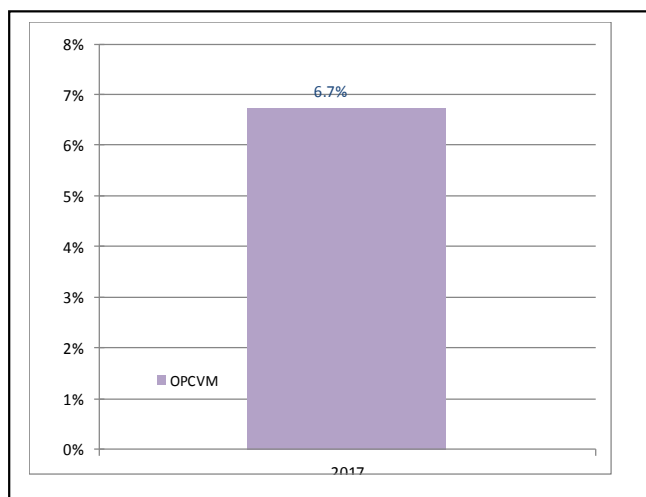
Les frais d'entrée et de sortie communiqués sont des maximums. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins.

(*) Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre mais ne dépassera en aucun cas le taux maximum. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.finance-sa.fr. Il inclut les frais de gestion indirects. Il exclut :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, sauf dans le cas de frais d'entrée/ de sortie acquittés par le fonds lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous reporter à aux articles 17 et 18 du règlement du fonds disponible sur le site Internet www.finance-sa.f

PERFORMANCES PASSES



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures. Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées. Date de création de l'OPCVM : 1^{er} avril 2016 Date de création de la part A : 1^{er} avril 2016 Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC : Le DICI, prospectus et rapport annuel du fonds sont disponibles sur simple demande chez FINANCE SA, 13 rue Auber 75009 Paris ou sur le site www.finance-sa.fr

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative et les rapports mensuels : la VL est publiée dans les locaux de la société de gestion. La VL et les rapports mensuels sont également disponibles sur le site www.finance-sa.fr

Autre catégorie de parts : Part B

Les ordres de souscription et rachat sont centralisés chaque jour par délégation de la société de gestion, jusqu'à 8 heures 30 auprès **CACEIS BANK FRANCE1-3 Pace Valhubert 75013 Paris.**

L'OPC n'est pas ouvert aux « US Persons ». Les parts ne pourront pas être cédées, offertes ou vendues à tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (« US Person »). La définition de « US Person » est donnée dans le prospectus disponible sur simple demande à Finance SA ou sur le site www.finance-sa.fr

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Le fonds n'est pas éligible au PEA.

Le FCP est agréé par la France et réglementé par l'AMF.

FINANCE SA est agréée par la France sous le numéro GP91029 et réglementée par l'AMF.

La responsabilité de FINANCE SA ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

La politique de rémunération du personnel de la société de gestion est disponible sur le site internet www.finance-sa.fr ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 22/01/2018

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALTAÏR

Part B FR0013114139

FCP de droit français géré par FINANCE SA

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP ALTAÏR (« le FCP ») est un fonds mixte qui a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à 5% annualisé nette des frais de gestion courants sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par une allocation diversifiée et discrétionnaire de l'actif en produits actions et taux, y compris monétaires, principalement sur les marchés européens et internationaux de pays membres de l'OCDE. La société de gestion rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance de l'ordre de 5% annualisé nette des frais de gestion courants indiqué dans l'objectif de gestion, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marchés arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du F.C.P.

Indicateur de référence : Le FCP n'a pas d'indicateur de référence.

La stratégie d'investissement du FCP consiste à investir de manière discrétionnaire sur les marchés actions, taux et devises via des OPC, des liquidités, des instruments du marché monétaire et obligataire libellés en euros et des instruments dérivés simples. Le processus d'investissement repose sur une allocation d'actifs discrétionnaire déterminée à partir du scénario macroéconomique central développé par la société de gestion.

La sélection des OPC est ensuite réalisée après analyse des stratégies d'investissement mises en place par ces OPC et vérification de leur adéquation à l'objectif de gestion et l'allocation d'actifs du FCP

Le fonds respecte les expositions sur l'actif net suivantes :

- de 0% à 100%, via des OPC, sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques, de tous secteurs et toutes tailles de capitalisation dont :

- de 0 à 50% en actions de petites et moyennes capitalisations
- de 0 à 30% en actions de pays émergents
- de 0 à 10%, via des OPC dont des ETF, en stratégie alternative (matières premières, immobilier)

- de 0 à 100% maximum, en produits de taux, sur des instruments monétaires et obligataires libellés en euro, senior ou subordonnés, dont la maturité résiduelle n'excède pas 2 ans et émis par des entités publiques ou privées dont :

- de 0 à 30% via des OPC, en titres spéculatifs (notation inférieure à BBB- par Standard & Poors, Moody's et Fitch) ou une notation jugée équivalente par la société de gestion
- de 0 à 30% via des OPC, en titres de pays émergents

Dans la limite de 10% de l'actif net, le fonds peut aussi recourir à des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

Pour la sélection des produits de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences, mais procède à sa propre analyse de la qualité de crédit des titres envisagés.

L'exposition cumulée (actions et produits de taux) aux pays émergents sera limitée à 30% de l'actif net.

Le fonds peut être exposé au risque de change jusqu'à 100% de son actif dont 30 % maximum en devises hors OCDE

La somme des engagements via des instruments dérivés ne dépasse pas 100% de l'actif

Le Fonds peut investir :

- en actions, obligations et titres de créance

- au-delà de 20% et jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de toute classifications français ou européens, y compris ETF et, dans la limite de 30% de son actif net, en parts et actions de FIA de droit français ou d'OPC étrangers autorisés à la commercialisation en France, y compris ETF qui satisfont aux quatre conditions prévues à l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Ces OPC pourront être gérés par la société de gestion.

Le Fonds peut détenir de manière accessoire des liquidités, jusqu'à 10% de l'actif net. Cette limite pourra être portée jusqu'à 20% de l'actif net, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient.

En vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille aux risques de marchés actions, taux ou change le gérant pourra intervenir sur des marchés financiers à terme fermes et conditionnels négociés sur des marchés réglementés, organisés et ou de gré à gré dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du fonds ; il n'investit pas en titres intégrant des dérivés

Affectation des sommes distribuables : capitalisation totale

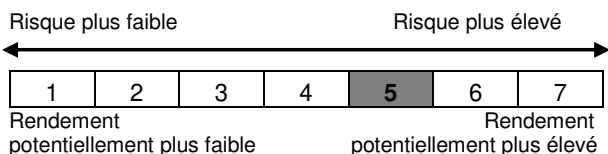
Devise : devise de référence du FCP : **Euro**

Durée de placement recommandée : cinq ans minimum ; le FCP ne pourrait donc pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.

La valeur liquidative (VL) est calculée chaque jour sur les cours de clôture, conformément au règlement du FCP.

Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés jusqu'à 8 heures 30 le jour (J) de calcul de la VL, (J)

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement de niveau 5 reflète essentiellement l'exposition du FCP aux marchés de taux et actions. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : les OPC sur lesquels le FCP est investi peuvent présenter un risque de crédit lié au défaut ou à la dégradation de la notation d'un émetteur en portefeuille et faire baisser la valeur liquidative du FCP.
- Impact des techniques liées aux produits dérivés : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut entraîner une amplification des mouvements de titres en portefeuille à la hausse comme à la baisse.
- Risque de contrepartie : le risque de contrepartie mesure les pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Ainsi, en cas de défaut de paiement d'une contrepartie la valeur liquidative du FCP pourrait baisser.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.75% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	4.50% (*)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	15% TTC au-delà de 6% annualisé

Les frais d'entrée et de sortie communiqués sont des maximums. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins.

(*) Le chiffre des frais courants communiqué se fonde sur une estimation maximale du premier exercice ; ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il inclut les frais de gestion indirects. Il exclut :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, sauf dans le cas de frais d'entrée/ de sortie acquittés par le fonds lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous

reporter à aux articles 17 et 18 du règlement du fonds disponible sur le site Internet www.finance-sa.fr

PERFORMANCES PASSES

Création au cours de l'année 2017

Les performances seront présentées à partir de la première année civile complète, soit à partir de fin 2018.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC : Le DICI, prospectus et rapport annuel du fonds sont disponibles sur simple demande chez FINANCE SA, 13 rue Auber 75009 Paris ou sur le site www.finance-sa.fr

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative et les rapports mensuels : la VL est publiée dans les locaux de la société de gestion. La VL et les rapports mensuels sont également disponibles sur le site www.finance-sa.fr

Autre catégorie de parts : Part A

Les ordres de souscription et rachat sont centralisés, par délégation de la société de gestion chaque jour jusqu'à 8 heures 30 auprès CACEIS BANK 1-3 Pace Valhubert 75013 Paris.

L'OPC n'est pas ouvert aux « US Persons ». Les parts ne pourront pas être cédées, offertes ou vendues à tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (« US Person »). La définition de « US Person » est donnée dans le prospectus disponible sur simple demande à Finance SA ou sur le site www.finance-sa.fr

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Le fonds n'est pas éligible au PEA.

Le FCP est agréé par la France et réglementé par l'AMF.

FINANCE SA est agréée par la France sous le numéro GP91029 et réglementée par l'AMF.

La responsabilité de FINANCE SA ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

La politique de rémunération du personnel de la société de gestion est disponible sur le site internet www.finance-sa.fr ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 22/01/2018